

TOURNOI DES MERVEILLES

10 et 11 Mai 2025

Règlement Particulier du Tournoi

Art 1 – Dispositions Générales :

1.1 - Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le présent règlement particulier a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

1.2 - Le Juge-Arbitre de la compétition sera **CERCUS Juliette**. Le responsable GEO du tournoi sera **LOPEZ Clément**.

1.3 – Ce tournoi est organisé par le Club des Paillons, l'Escarène. Il est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : *en cours de validation*.

1.4 - La compétition sera gérée sur **Badnet**.

1.5 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent Règlement Particulier. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

1.6 - La compétition aura lieu les **10 et 11 mai 2025 à gymnase Patrick Bérault à l'Escarène** sur 7 terrains.

Art 2 – Conditions d'inscription :

2.1 - Ce tournoi senior est ouvert à tous les joueurs licenciés dans la région PACA ne faisant l'objet d'aucune suspension, de catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans et de classement inférieur ou égal à R4.

La participation des Minimes, Cadets et Juniors reste à la discrétion des organisateurs, du GEO et du Juge-Arbitre de la compétition. Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition.

2.2 - La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur : Double le samedi , Mixte le dimanche.

2.3 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Art 3 - Inscription au tournoi :

3.1 - L'inscription devra obligatoirement être faite sur **badnet** avant **le Dimanche 27 Avril 2025 - 23h59**.

3.2 - Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

3.3 - Le prix de l'inscription est de 18 euros pour 1 tableau et de 23 euros pour 2 tableaux.

3.4 - Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le **Lundi 03 Mai 2025**.

3.5 - Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du **1^{er} Mai 2025**.

3.6 - Le nombre de joueurs est limité aux **200 premières inscriptions**.

3.7 - Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

3.8 - Pour les inscriptions elles se font **UNIQUEMENT** sur badnet. Pour tout règlement par virement (libellé votre virement « BdN12_<votreclub> »). Ci-après le RIB pour procéder au règlement :

FR7619106006	6243
--------------	------

6373 6770 783

A défaut la méthode postale reste disponible, envoyez votre chèque à l'ordre « Club Badminton des Paillons», accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

Club Badminton des Paillons 4112 route des camps 06440 L'Escarène
--

Art 4 - Conception des tableaux :

4.1 – Les tableaux se dérouleront en poules, dans la mesure du possible, avec un maximum de sortants par poule suivant le nombre de joueurs par tableaux.

4.2 - Les matchs de double débiteront le samedi matin.

4.3 - Les matchs de mixte débiteront le dimanche matin.

4.4 - Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en se basant sur la date de réception des fiches d'inscription.

4.5 - Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou tableaux (qui seront réalisés en top) et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

4.6 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

4.7 - Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Art 5 - Déroulement du tournoi :

5.1 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).

5.2 - Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais, ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1 min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.

5.3 - Les matchs pourront être lancés en avance suivant le déroulement de la compétition.

5.4 - Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers. Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain, 2 par joueur ou équipes.

5.5 - Une tenue correcte comprenant des chaussures (fermées) adaptées au plateau de jeu devra être portée par les conseillers des joueurs.

5.6 - Derrière chaque terrain seront positionnées 2 chaises pour les conseillers, ces chaises ne devront pas être déplacées.

5.7 - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

5.8 - Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer, (test des volants, échauffements et changements de tenues).

Art 6 - Dopage et suivi de traitements :

6.1 - L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée.

6.2 - La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

6.3 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Art 7 - Arbitrage et Juge-arbitrage :

7.1 - Les matchs seront en auto-arbitrage.

7.2 - Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi.

7.3 - Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

7.4 - Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

7.5 - Contestation d'une décision : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

7.6 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Le règlement des tenues sera affiché dans la salle.

Art 8 - Temps de repos :

8.1 - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

8.2 - Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

8.3 - Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 9 - Forfaits :

9.1 - En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à deux tableaux et ce, pour le bon déroulement du tournoi.

9.2 - Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort **du Samedi 03 Mai 2025** devra envoyer **un justificatif avant 5 jours à la Ligue PACA de Badminton sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France, (tournois et interclubs) à l'adresse suivante : forfait@sudbad.fr**

Art 10 - Volants :

10.1 : Le volant officiel de la compétition est le **Forza-FZ 6000**.

10.2 : Les volants seront à la charge des joueurs.

10.3 : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel du tournoi à la vente dans la salle.

10.4 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.

Art 11 - Infrastructures :

11.1 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

11.2 - Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.

Art 12 - Récompenses :

12.1 - L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

12.2 - Des récompenses, adaptées au nombre de participants, seront attribuées aux finalistes et aux vainqueurs de chaque tableau.

Art 13 – Droit d'image :

13.1 - La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le Club Badminton des Paillons à des fins de promotion du Club et de son tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve la possibilité, sous contrôle du Juge-Arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **1^{ère} édition du Tournoi des Merveilles** » en respectant ce règlement et les décisions du Juge Arbitre.

Le Club Badminton des Paillons

Ganachau Cathy

Le Juge Arbitre principal

CERCUS Juliette